



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grande distribution

Question écrite n° 54168

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le Premier ministre sur la teneur du rapport intitulé « Avec le commerce, mieux vivre ensemble », qui lui a été remis au mois de mars dernier. Ce rapport, destiné à préparer la future réforme de l'urbanisme commercial, propose entre autres d'abolir les lois Royer et Raffarin. La mise en oeuvre d'une telle préconisation reviendrait de fait à supprimer les autorisations, jusqu'à présent octroyées par une commission départementale aux grandes enseignes, pour l'ouverture de centres commerciaux. Il lui demande si cette option est envisagée par le Gouvernement, et si son éventuelle application ne risque pas d'induire une fragilisation accrue du petit commerce de proximité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54168

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 2009, page 6795

Question retirée le : 21 juillet 2009 (Retrait pour cause de question identique)